

Dossier FN → Libye : l'état de la question

A) La gestion de « l'héritage »

● Au Parlement wallon, en commission publique des Affaires générales, le mardi 10 novembre, le ministre-président Rudy Demotte est sorti du bois, après plusieurs jours de réflexion : « Pour ce qui concerne les licences qui n'ont pas encore fait l'objet d'une exportation complète du matériel qu'elles visent (or, « la toute grande partie du matériel » a d'ores et déjà « été livrée » ; à savoir : 367 fusils F2000, 367 armes de type P90 et 367 pistolets 5.7 ; restent dès lors à exporter : des lanceurs FN 303 et 50 pistolets de luxe de calibre 9 mm), **je** dois prendre attitude dans le cadre de la procédure existante et je resterai cohérent sur base du dossier qui me sera présenté ».

R Demotte a précisé : « (...) **Ma** décision antérieure repose sur un dossier fouillé, abouti, complet. **Mes** motivations pourraient donc être strictement identiques à celles qui m'ont conduit à déjà délivrer des licences pour ce même matériel **sous la précédente législature.** »

Il a redit exactement la même chose devant les micros et les caméras de télévision, le même jour.

A noter l'usage de la première personne : R Demotte a endossé sa pleine et entière responsabilité. Pour rappel, selon les règles en vigueur en Région wallonne, c'est à lui seul d'octroyer ce type de licences par compétence déléguée. La Déclaration de politique générale de juillet dernier n'a rien changé à cet égard.

La presse ne s'y est pas trompée : « Demotte assume les licences », titrait *Le Soir*, le jeudi 12 novembre. « Rudy Demotte persiste et va résigner », notait *La libre Belgique*.

Le chef du gouvernement renvoie à un choix politique effectué « sous la précédente législature », cautionnant notre point de vue : il s'agit bien d'un héritage du passé. Demotte a glissé au Parlement que ces décisions étaient connues au moment de la formation de la coalition « Olivier » ; il a observé que cela avait fait l'objet d'un consensus des partis politiques à Liège avant les élections et qu'aucun parlementaire ne l'avait interpellé au sujet de cette licence bien connue avant l'arrêt du conseil d'Etat.

● Dans la journée du 12 novembre, R Demotte a mis en œuvre l'annonce qu'il avait faite au Parlement. Il a délivré deux licences complémentaires permettant l'exécution complète de la commande libyenne, querellée les derniers mois, mais déjà exécutée pour l'essentiel, donc. Pour rappel, ce contrat porte sur quelque 11 millions d'euros.

● L'autre choix du ministre-président socialiste, relatif aux licences suspendues : il a dit « poursuivre la procédure jusqu'à son terme, afin que le conseil d'Etat se prononce sur le fond. » Celui-ci statuera à trois juges, cette fois, dans un délai impossible à prévoir.

Une autre alternative aurait été de retirer les licences embarrassantes, ce qui aurait conduit à éteindre la procédure juridictionnelle ; Demotte ne l'a pas fait.

● Lors du débat public du 10 novembre 2009, puis face aux médias, nos parlementaires Bernard Wesphael, chef de groupe, et Luc Tiberghien, PDR pour la délivrance des licences d'armes, ont insisté sur le fait que le problème politique

immédiat « résulte d'un héritage du passé ». Ils ont rappelé la portée de l'arrêt en suspension du conseil d'Etat. Pointant les éléments de fond (déjà) émis pour fonder le préjudice grave difficilement réparable, principes requis pour statuer en urgence (page 7 de l'arrêt du 29 octobre dernier) : « Aucune certitude n'existe quant à l'emploi que son destinataire (la Libye) fera effectivement (des armes en question) ; la possibilité qu'elles servent à commettre des violations de droits fondamentaux existe au moins à l'état de risque ». Les députés Ecolo ont été les seuls à mentionner ces termes.

Ils ont aussi démenti les représentants des trois autres partis : Non, « La Libye n'est pas un pays banal. « Elle figure en bonne place, si on peut dire, dans les rapports en matière de violation des droits de l'homme ». « Elle présente certains risques pour la stabilité régionale ou en termes de détournement d'armes ». « Nous pouvons aussi avoir de lourdes interrogations sur celui qui dirige ce régime depuis quarante ans, compte tenu de sa personnalité, mégalomane et versatile ».

Pour clore ce volet, les députés écologistes ont indiqué, ce mardi 10 novembre, qu'ils pouvaient comprendre que le ministre-président souhaitait conserver « sa recherche de cohérence par rapport à sa démarche du 8 juin » ; « mais vous accepterez que, par rapport à ce même passé, nous gardions la nôtre », ont-ils ajouté. L'ensemble de ces propos n'a été que très partiellement répercuté par la presse écrite et audiovisuelle des 10, 11 et 12 novembre.

B) Les engagements pour l'avenir

En ce qui concerne l'avenir, des engagements ont été pris lors de la séance publique du 10 novembre 2009 pour concrétiser le contenu de l'accord de Gouvernement, mais aussi pour aller au-delà de façon significative. Les positions défendues par les uns et les autres, partenaires de la majorité comme opposition MR, **s'alignent sur les nôtres**. En substance : la procédure suivie dans ce dossier libyen fortement médiatisé n'a pas été la bonne ; il faut la modifier pour éviter que des licences aussi délicates soient sollicitées et octroyées **après** la signature de contrats et le début de la phase de production.

Développons.

- Outre la commande de 11 millions d'euros exécutée à partir de juin 2009, aucune autre demande de licence FN/Libye ne se trouverait sur la table du ministre-président wallon. On pense bien entendu au fameux contrat chiffré à 111 millions d'euros, tel qu'évoqué dans les médias (111 millions dont il faut soustraire les 11 millions du contrat de mai 2008, semble-t-il). Ce qu'a dit R Demotte au Parlement : « Il n'est pas possible à ce stade de vous donner des indications sur l'issue d'une éventuelle autre demande d'exportation au profit des autorités libyennes. Par contre, je peux vous dire que **je ne suis, à ce jour, saisi d'aucune demande de licences d'exportation** ». Si tel devait être le cas, le chef du gouvernement a précisé au kern qu'il l'en aviserait aussitôt. Cet engagement et l'annonce d'une éventuelle concertation au sein du gouvernement pourraient éviter à l'avenir la politique du fait accompli. Il faut naturellement mesurer en contrepartie qu'une telle concertation pourrait alors engager l'ensemble de l'exécutif, et non plus le seul ministre-président.

- Au Parlement wallon, la délégation Ecolo a insisté sur le caractère innovant de la DPR de juillet dernier, osant remplir un vide récurrent et nuisible en matière de commerce des armes. Ont été rappelés ainsi : les engagements gouvernementaux à une conformité « scrupuleuse » au Code de conduite européen, juridiquement contraignant, ainsi que « l'extrême vigilance et prudence dans la délivrance des autorisations ». Il faut s'y conformer, selon nous, et cela a été dit haut et fort. Il faut aller plus loin, a-t-on ajouté : « Organiser un dispositif d'avis conforme, à demander auprès de l'autorité compétente en matière de délivrance des licences, **préalablement** à tout engagement et, a fortiori, à tout démarrage de la production ».

- R Demotte a embrayé. Il a ouvert la voie à un **engagement au-delà de cette DPR**, qui pourrait rencontrer des revendications écologistes non abouties en juin-juillet derniers (le PS s'y était opposé à l'époque). Il a dit textuellement ceci : « Mon souhait est de proposer au gouvernement dans le courant de janvier 2010, après une concertation avec le secteur, d'examiner un mécanisme d'autorisation préalable de conclure, qui permettrait un contrôle en amont des engagements juridiques fermes qui sont pris par les entreprises avant qu'elles sollicitent l'octroi d'une licence d'exportation. » Toujours utile : une date est fixée (une initiative « dans le courant de **janvier 2010** »). Ce point est important : en coulisses, le ministre liégeois de l'Economie JC Marcourt n'a pas caché son aversion pour cette formule. Jusqu'aux minutes précédant la séance parlementaire du 10 novembre 2009, ce passage crucial a été menacé. Il a finalement été retenu et a donné lieu à un engagement public.

- Remarque : le député CDH D Fourny s'est dit favorable à un système à la française, rétablissant un mécanisme logique : on sollicite, on négocie ; puis, seulement, on contracte et on produit. Soit exactement ce qu'Ecolo suggérerait de longue date et a fortiori durant les négociations gouvernementales de l'été. Au nom du CDH, Fourny a aussi sollicité la création d'un **groupe de travail** « dans les quinze jours » afin de réfléchir à un changement de la procédure d'octroi des licences d'armes.

Par ailleurs très critique à l'égard de R Demotte et du gouvernement précédent, le MR a renoncé au dépôt d'une résolution engageant le gouvernement à revoir sa manière de faire et visant à améliorer le contrôle parlementaire. Le groupe de travail proposé par Fourny l'a agréé en effet. Le MR R Miller s'est montré implicitement favorable à la formule d'avis « a priori ».

► A noter enfin qu'après la séance publique de commission, les représentants syndicaux de la FN et des métallos liégeois, qui n'ont pas bronché face aux arguments écologistes, ont été entendus par Demotte et les députés présents. Selon ces syndicalistes (FGTB), requérir une licence avant de produire, c'est amputer la Belgique et la Wallonie de leurs marchés. Réplique de R Demotte : « Nous ne voulons pas ça. Nous voulons que le feu vert soit donné avant tout contrat. Il n'est pas normal **d'être piégés**, comme la Région l'a été. D'autant que la FN est détenue à 100% par la Région wallonne. »

- Autre avancée notable : un large consensus quant à la nécessaire révision du fonctionnement voire de la composition de la « **Commission d'avis** », aujourd'hui trop peu indépendante, censée éclairer le ministre-président avant son feu vert.

- Ces engagements devront être suivis d'effet, bien évidemment. Demotte ne réussira pas nécessairement à imposer ses vues à... Marcourt. La « négociation » portant sur une nouvelle procédure a priori risque de prendre du temps, alors que la grosse commande (piégeuse) aura entretemps abouti ou non sur la table du chef du gouvernement.

En outre, que décidera le Conseil d'Etat ?

Toutes questions latentes que nous devons examiner sans tarder afin de construire une stratégie à ce sujet.

Philippe Engels

Secrétaire politique du Groupe Ecolo au Parlement wallon